

–Déclaration liminaire du Snec-CFTC–

–31 MAI 2023–

Monsieur le directeur adjoint de l'enseignement agricole,
Mesdames et messieurs les membres du CCM,

Entre les rénovations pédagogiques en cours, la baisse du pouvoir d'achat et le retraite repoussée à 64 ans, la période est stressante pour les enseignants. L'augmentation du salaire des enseignants, attendue depuis très longtemps, a été présentée sous la forme d'un pacte.

L'annonce initiale du gouvernement d'une augmentation de 10% pour tous les enseignants semblait une avancée mais les propositions finales ne sont pas à la hauteur des attentes. Là où les enseignants voulaient une augmentation des grilles et de la valeur de l'indice pour un salaire de base attractif, ce sont les primes qui ont été revalorisées.

Le Snec-CFTC est conscient de certains aspects positifs :

- la **majoration des ISOE** qui répond à une réalité, celle de l'augmentation du travail de suivi des élèves
- l'**augmentation des « primes d'attractivité »** en début de carrière
- des **promotions accélérées** en hors classe et en classe exceptionnelle
- des briques qui permettront **enfin** de valoriser et de rémunérer des **missions déjà réalisées** dans beaucoup d'établissements

Cependant le Snec-CFTC alerte sur les aspects négatifs.

- la « **désocialisation** » des briques et la non prise en compte pour les retraites
- le « travailler plus pour gagner plus ». Les enseignants de l'agricole privé sont « annualisés » et travaillent déjà plus que leurs homologues de l'EN et du public. **Le Snec-CFTC redoute la surcharge de travail et l'impact sur les personnels de droit privé des établissements.**
- une mise en application du dispositif dans des délais très restreints
- la subjectivité d'attribution des missions « volontaires »

Les représentants du Snec-CFTC ont contribué à la mise en œuvre des plans de requalification en faveur des agents de catégorie 3. Dans ce qu'il nous reste à faire évoluer de façon urgente, ce sont les possibilités de recruter des remplaçants maîtres auxiliaires au niveau licence, à l'instar de l'éducation nationale. **De même, les grilles indiciaires des maîtres auxiliaires sont scandaleusement basses au regard des exigences de diplôme. Comment avoir envie d'entrer dans l'enseignement avec de tels émoluments ?**

Pour finir sur les rémunérations, les enseignants des établissements agricoles privé attendent davantage de parité avec l'éducation nationale et voudraient **qu'on leur paye les ECCF.**

Les enseignants des établissements agricoles privés aiment passionnément leur métier. Ils s'investissent auprès des jeunes et montent des projets pour valoriser et faire connaître l'enseignement agricole.

Pour que leur motivation perdure, ils aspirent à une reconnaissance de leur travail avec des garanties qui maintiennent durablement leur pouvoir d'achat. **C'est donc d'une revalorisation rapide et significative des rémunérations indiciaires dont ils ont besoin et qu'ils demandent. Puis, dans la durée, une revalorisation régulière du point d'indice.**

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants du Snec-CFTC